



## « Quel avenir pour la labellisation des démarches des entreprises en faveur de la biodiversité ? »

Le jeudi 10 octobre de 18h30 à 20h30

Intervenantes : **Hélène Soyer**, référent conseil stratégique chez Dervenn et **Anne-Aurore Ruget**, chef de projet chez Bureau Veritas Certification



Animé par **Thierry Mougey**, vice-président de l'Afie

Organisé par **Audrey Foubert** et **Morgane Guérin**



**Café La Pierre du Marais**  
**51 rue de Bretagne - 1<sup>er</sup> étage**  
**75003 Paris**

Entrée gratuite - une consommation obligatoire  
Nombre de places limité  
Ouvert aux non membres Afie

Métro Arts et Métiers   ou Temple 

Inscription obligatoire via :  
[https://docs.google.com/forms/d/1-YXmpmQNE9luZdg7ckaTMU\\_prQaO5ZcnpIPQtFDYt28/viewform](https://docs.google.com/forms/d/1-YXmpmQNE9luZdg7ckaTMU_prQaO5ZcnpIPQtFDYt28/viewform)

# « Quel avenir pour la labellisation des démarches des entreprises en faveur de la biodiversité ? »



## L'Afie

Créée en 1979, l'Association Française des Ingénieurs Écologues est un réseau de professionnels de l'écologie appliquée au service du développement durable. Elle se donne vocation à promouvoir des compétences et des savoir-faire de pointe en ingénierie écologique dans le souci de prise en compte des enjeux de préservation du patrimoine naturel français dans tous les secteurs d'activités.

<http://www.afie.net/>

## Les cafés-débats Afie

Idée originale de Thierry Mougey, les cafés-débats sont l'occasion pour les ingénieurs écologues, et plus globalement les personnes s'intéressant à l'écologie appliquée, d'échanger des idées sur un thème donné dans un lieu convivial. Un intervenant débute la séance par une présentation dans son domaine d'expertise, à l'occasion de la sortie d'une étude ou d'un ouvrage auquel il a participé. Puis un débat fait suite, pendant lequel chacun peut, s'il le souhaite, poser ses questions et partager ses idées

## Les organisatrices

**Audrey Foubert** et **Morgane Guérin** sont deux jeunes ingénieurs écologues. Audrey porte un intérêt particulier à l'étude des pollutions et leurs conséquences environnementales. Après un stage de fin d'études au WWF avec la Camargue comme terrain d'investigation, elle a pris un poste de chargée de programme Méditerranée à Noé Conservation. Morgane s'intéresse quant à elle aux moyens de financement des programmes de protection de la biodiversité. Après un stage de fin d'études à la CDC Biodiversité, elle travaille actuellement à la LPO sur la mise en place de partenariats avec des entreprises privées.

## Le thème

Depuis peu, les entreprises françaises ont la possibilité de faire labelliser leurs démarches de prise en compte de la biodiversité. A quelles entreprises s'adresse-t-on ? Que peut-on labelliser ? A quel coût ? Quelle différence entre un label, une marque, une norme, une certification, une reconnaissance (depuis 2012, une douzaine d'entreprises ont vu des engagements reconnus au titre de la Stratégie nationale pour la biodiversité)...? Autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre à travers l'exemple du label Biodiversity Progress© développé par Bureau Veritas et Dervenn.

## Les intervenantes

**Hélène Soyer**, ingénieur en environnement, spécialisée dans le domaine de la biodiversité, a rejoint en 2011 l'équipe de Dervenn, société de conseils, études et travaux spécialisée en biodiversité et génie écologique. Elle est en charge des activités de conseils au sein de la société.

**Anne-Aurore Ruget** est chef de projet développement produit de la société Bureau Veritas Certification, leader mondial et numéro deux du marché français dans le domaine de la certification (5 700 auditeurs dans 80 pays ; 220 personnes en France).

Bureau Veritas Certification et Dervenn se sont associés pour développer un label permettant d'attester l'engagement d'un organisme en faveur de la biodiversité : Biodiversity Progress©.

Hélène Soyer et Anne-Aurore Ruget ont toutes deux coordonné, au sein de leur entreprise, le développement de ce label.